Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 21 (1913)

Heft: 4

Artikel: Les rapports commerciaux de la République Française avec le corps helvétique (1794)

Autor: Rousselot, Franck

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-18914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans les détails duquel nous ne saurions entrer, devait durer plusieurs années.

Dans une pièce, adressée au magnifique, généreux, très honoré seigneur gouverneur d'Aigle (28 avril 1735), la commune rappelle que l'abbaye a été déboutée de ses prétentions par un arrêt de « l'illustre chambre des appellations allemandes (3 mars 1735) ». Les communiers espèrent donc que « la seigneurie gouvernale et LL. EE. les maintiendront dans la jouissance et possession de fonds dont eux et leurs pères ont tranquillement joui ». Ils déclarent cependant qu' « ils se font un regret d'être obligés de plaider contre Messieurs de l'abbaye. Ils sentent tout le désagrément qu'il y a de plaider avec eux surtout dans l'occasion où se trouve la commune privée des membres qui pourraient le plus utilement la défendre ». Mais la commune se voit forcée, par la nécessité où elle est de se conserver les bois et forêts en question, « pour barrer contre les deux torrents de la Gryonnaz et de l'Avançon ». Il lui importe d'ailleurs de soutenir le droit de son possessoire qui intéresse quantité d'autres Rapes, etc.

(A suivre). J. CART.

LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AVEC LE CORPS HELVÉTIQUE (1794)

Au commencement de l'an III, en Vendémiaire, le Comité de Salut public, s'occupant des rapports politiques et commerciaux de la France avec divers pays, reçut un mémoire intéressant de A. Herculais sur cette question.

Ce mémoire fut remis à Marec pour être communiqué au

Comité de Salut public ; Herculais en avait envoyé un autre spécialement sur l'Espagne quelques jours auparavant, aussi par l'entremise de Marec, avec cette note : « Pour le représentant du peuple Marec, membre du Comité de Salut public, 8 Vendémiaire an III. »

Nous avons retrouvé ces deux mémoires dans les papiers de l'amiral Truguet.

L'amiral Truguet, emprisonné en l'an II, recouvra sa liberté après le 9 Thermidor. Par arrêté du 7 Prairial an III, le Comité de Salut public —considérant ses services distingués et ses talents militaires, son ancienneté, son dévouement à la République française et ses principes qui, dans toutes les circonstances de la Révolution, ont été ceux d'un vrai républicain — le nomma vice-amiral. Le 8 Prairial an III « le Comité de Salut public arrête que le vice-amiral Truguet, en attendant que les circonstances permettent de le placer à la tête de nos armées navales, sera employé auprès du Comité de Salut public pour seconder par ses talents et son expérience les membres de ce comité chargés particulièrement de la marine ».

Un certain nombre de documents de l'an II et de l'an III furent remis à Truguet par le Comité de Salut public : arrêtés, correspondance concernant la marine, etc. [1] et quelques mémoires, comme ceux d'Herculais.

Nous passons maintenant la parole à Herculais, en lui laissant toute responsabilité, car il est souvent dans l'erreur, et après quelques citations des considérations générales du mémoire, nous transcrivons entièrement ce qui se rapporte à la Suisse.

Franck ROUSSELOT.

---

[1] Voir : Aulard. *Actes du Comité de Salut public.*